



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGVU) DE MARTINIQUE TRANSPORT

Article 1. PRÉAMBULE

MARTINIQUE TRANSPORT, dont le siège social est situé à Plateau Roy, Cluny - Rue Gaston Defferre, 97200 Fort-de-France, est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) compétente pour l'organisation et le développement des services de transport public collectif sur le territoire de la Martinique.

Elle fournit ses Services sur les Réseaux de transport sur la base des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU).

Les présentes CGVU définissent les modalités d'achat, d'utilisation et de gestion des Titres de Transport entre un Usager et Martinique Transport. Il est précisé que les CGVU forment, avec les Titres de transport et le règlement d'exploitation du réseau, le Contrat de transport entre MARTINIQUE TRANSPORT et l'Usager.

Article 2. DÉFINITIONS

Aux fins des CGVU, les termes et expressions commençant par une majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est attribuée au présent article :

- « **Acheteurs** » : désigne toute personne physique ou morale qui acquiert un ou plusieurs Titres de transport, pour son propre usage ou pour le compte d'un tiers, notamment un mineur ou une personne placée sous sa responsabilité. L'Acheteur peut ne pas être lui-même Usager des services de transport. Pour acquérir un Titre de transport, l'Acheteur doit être âgé d'au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter
- « **Canaux de vente** » désigne un moyen par lequel un Usager peut acheter ou recharger un Titre de transport et listés à l'article Modalités de vente
- « **CGVU** » : le présent document
- « **Client** » : le Client peut être un Usager et/ou un Acheteur ;
- « **Contrat** » : les CGVU ainsi que le règlement d'exploitation, et le Titre de transport ;
- « **Correspondance** » : Le fait pour un voyageur de changer de véhicule, de ligne ou de mode de transport au cours d'un même déplacement, dans le cadre d'un itinéraire continu ;

- « **Dépositaire partenaire** » désigne un point de vente ou un commerce partenaire habilité à vendre ou recharger des Titres de transport (tickets, cartes, abonnements) sur les différents réseaux de transport de MARTINIQUE TRANSPORT
- « **Réseaux** » : L'ensemble des réseaux sur lequel les Services de MARTINIQUE TRANSPORT sont fournis à savoir : Réseau Maritime : opéré par Blue Lines ; Réseau Sud : opéré par Mobilité Sud ; Réseau Bus du Centre : opérés dans le cadre de marchés publics ; Réseau Bus du Nord : opérés dans le cadre de marchés publics ; Réseau BHNS (TCSP) : opéré par la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE.
- « **Service** » : ensemble des opérations liées à la vente, la validation, l'utilisation et le remboursement des Titres de transport ainsi que l'usage des Services de transports ;
- « **Service de transport** » : désigne l'ensemble des prestations de déplacement de personnes assurées par ou pour le compte de MARTINIQUE TRANSPORT sur les différents Réseaux, quels que soient le mode (bus, navette maritime, BHNS, etc.), le Support utilisé ou les conditions d'exploitation ;
- « **Support** » désigne une carte sans contact, billet sans contact, Titre de transport vendu à bord, smartphone, ou tout autre dispositif reconnu par MARTINIQUE TRANSPORT et listés à l'article Support de Titre de transport ;
- « **Titre de transport** » indique tout titre ou abonnement chargé sur support physique ou dématérialisé (billet sans contact, carte sans contact, application mobile) justifiant du droit d'utiliser les services de transport sur un ou plusieurs réseaux. Leur nature est défini à l'article 5 ;
- « **Usager** » désigne toute personne physique achetant, utilisant ou détenant un Titre de transport sur l'un des réseaux susmentionnés et utilisant les Services de transport ;

Article 3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGVU encadrent l'ensemble des Services de MARTINIQUE TRANSPORT sur les Réseaux relevant de MARTINIQUE TRANSPORT.

Elles sont complétées, par des Conditions spécifiques propres à chaque canal de vente figurant en annexes.

L'utilisation de l'un quelconque des Services proposés par MARTINIQUE TRANSPORT emporte acceptation pleine et entière, sans réserve ni condition, des CGVU, ainsi que des éventuelles Conditions Spécifiques applicables aux Réseaux ou Titres de transport.



En cas de non-acceptation des CGVU, l'Usager se doit de renoncer à l'accès aux Services proposés par MARTINIQUE TRANSPORT.

MARTINIQUE TRANSPORT se réserve le droit de faire évoluer les présentes CGVU. La version applicable est celle en vigueur au jour de l'achat du Titre de transport. Toute modification substantielle sera notifiée à l'usager par tout moyen approprié (publication sur le site internet, courrier électronique, notification via l'application mobile, etc.) au moins deux (2) mois avant leur date d'entrée en vigueur.

Les CGVU et les annexes sont consultables sur le site www.martiniquetransport.mq, le site www.martiniquemobilites.mq ou dans les points de vente physiques par voie d'affichage ou remis sur demande.

Article 4. SUPPORT DE TITRES DE TRANSPORT

4.1. Titres de transport disponibles selon les Réseaux

Les Supports de Titres de transport acceptés applicables à chacun d'eux varient selon les Réseaux.

L'ensemble des Supports vendus sont précisés dans le tableau ci-après :

Réseau	Supports
Centre, Sud et Maritime	Papier thermique pour les titres vendus à bord Billet sans contact pour les Titres de transport Les cartes sans contact pour les abonnements et Titres de Transport Le smartphone via l'utilisation de l'application MT Ticket.
	Carte Bancaire (CB) pour l'open payment
Nord	Les Titres de transport vendus à bord Le smartphone via l'utilisation de l'application MT Ticket.
	Carte Bancaire (CB) pour l'open payment

4.2. Spécificités concernant les Supports

4.2.1. La carte sans contact

La carte sans contact permet à son détenteur de charger un ou plusieurs Titres de transport. Elle ne constitue pas en elle-même un Titre de transport. Pour être en règle, l'Usager doit veiller à charger le ou les Titres de transports nécessaires pour ses déplacements.



La carte sans contact est strictement personnelle et nominative. Elle a une durée de vie de 10 ans. Elle est attachée à son titulaire et ne peut être transférée à d'autres personnes. Elle est donc réservée à un usage individuel et rigoureusement personnel.

Pour obtenir la carte de transport, il est nécessaire de présenter les documents suivants :

- une pièce d'identité valide ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- une photo d'identité récente en couleur (format 3,5 cm x 4,5 cm).

La carte contient des informations essentielles pour l'identification de son titulaire, notamment :

- les coordonnées personnelles : identité et date de naissance ;
- les profils : les droits d'accès aux différents Titres de transport et éventuels tarifs préférentiels.

Cette carte est vendue au tarif forfaitaire de dix (10) euros. Ce montant ne peut faire l'objet d'un remboursement. Aucun autre frais de gestion n'est applicable.

Le bon fonctionnement du Support dépend de quelques précautions d'utilisation de base que l'Usager s'engage à respecter. Il doit notamment ne pas soumettre le Support à des torsions, pliages, découpages, à de hautes ou basses températures, à des effets électromagnétiques, à un niveau d'humidité élevé et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié au bon fonctionnement du Support.

Il est vivement recommandé de laisser le Support dans un étui protecteur rigide.

4.2.2. Les billets sans contact dit « rechargeable »

Les billets sans contact sont des cartes souples non nominatif préchargées exclusivement avec des titres de transport unitaires, à l'exclusion de tout abonnement.

Chaque billet sans contact est facturé au prix unitaire de deux (2) euros, correspondant au coût du support. Ce montant ne peut faire l'objet d'un remboursement. Aucun autre frais de gestion n'est applicable.

Les titres de transport intégrés à ces billets ont une durée de validité de douze (12) mois à compter de leur date de chargement. À l'issue de ce délai, les titres non utilisés seront définitivement invalidés, sans possibilité de remboursement, de remplacement ou de report de validité.

4.2.3. Les Titres de transport vendus à bord

Les titres de transport vendus à bord sont délivrés par le conducteur du véhicule et sont exclusivement valables pour un trajet unique, sans possibilité de correspondance ni de report.

Le titre de transport, matérialisé par un reçu horodaté remis lors de l'achat, constitue la seule preuve d'achat valable. Ce reçu doit être présenté en cas de contrôle, aucun duplicata ne pouvant être délivré.

Le titre ainsi émis est strictement personnel, non cessible et valable uniquement pour le trajet en cours, à compter de l'heure d'émission indiquée sur le reçu.

4.2.4. L'application MT Ticket

MARTINIQUE TRANSPORT s'efforce d'assurer la compatibilité de son application MT Ticket avec le maximum d'appareils, sans pouvoir garantir un fonctionnement sur des terminaux ou système d'exploitation obsolètes. L'application MT Ticket permet d'acquérir des Titres de transport virtuels.

Les conditions d'utilisation de l'application MT Ticket sont accessibles directement dans l'application, sous le chemin suivant : « Plus » → « Informations » → « Conditions d'utilisation ».

L'accès à ces conditions est toutefois réservé aux utilisateurs disposant d'un compte personnel, leur consultation étant conditionnée par la création préalable d'un compte.

Article 5. NATURE DES TITRES DE TRANSPORT

Les Titres de transport proposés sont les suivants :

- **Unitaires** : pour un trajet simple ou un aller-retour ;
- **Carnets** : lot de Titres de transport unitaires à tarif avantageux ;
- **Abonnements** : valables à la semaine, au mois ou à l'année ;
- **Journaliers** : trajets illimités pendant une journée ;

Les Titres de transports peuvent être nominatifs (personnels, non cessibles) ou non nominatifs selon les cas. Les Titres de transport sont valables selon les conditions indiquées au moment de leur achat.

Article 6. COHABITATION ENTRE LES RÉSEAUX



Les Titres de transport émis par différents Réseaux peuvent être stockés simultanément sur un même support sans contact (carte sans contact ou billet sans contact) ou sur l'application mobile MT Ticket.

Dans ce cas, chaque Titre de transport demeure strictement affecté à son propre Réseau. Lors de la validation, seuls les Titres de transport correspondant au Réseau concerné par le trajet sont éligibles et peuvent être utilisés. Le système de validation sélectionne automatiquement, en priorité, le titre valide rattaché au périmètre du Réseau emprunté.

En conséquence, un Titre de transport émis pour un Réseau donné ne peut en aucun cas être utilisé pour voyager sur un autre Réseau, même s'il est chargé sur le même support. L'utilisateur est responsable de s'assurer de la disponibilité d'un titre valide pour le Réseau qu'il souhaite emprunter, sous peine de se trouver en situation irrégulière.

Article 7. DROIT DE CORRESPONDANCE

Le droit à la correspondance est défini selon les modalités suivantes :

- **Réseau Centre** : la correspondance est autorisée uniquement avec les titres de transport chargés sur Billet sans contact ou sur carte sans contact. Elle est valable pour une durée d'une heure à compter de la première validation.
- **Réseaux Nord et Sud** : aucune correspondance n'est autorisée.
- **Réseau maritimes** : les correspondances sont autorisées en fonction du titre de transport et uniquement sur le réseau maritime (voir grille tarifaire).

La correspondance inter-réseaux n'est pas autorisée.

Article 8. GESTION DE L'ACHAT DES TITRES DE TRANSPORTS

8.1. Achat des titres nominatifs ou d'un abonnement

L'acquisition d'un Titre de transport nominatif ou d'un abonnement est subordonné à la présentation préalable, par le Client, des justificatifs exigés par MARTINIQUE TRANSPORT. Ces justificatifs peuvent inclure, sans s'y limiter, une pièce d'identité officielle en cours de validité de l'Usager, une photographie d'identité récente de l'Usager et tout autre document permettant d'établir l'identité ou les droits de l'Usager.

À défaut de présentation de l'ensemble des justificatifs requis, MARTINIQUE TRANSPORT se réserve le droit de refuser l'émission ou la délivrance du Titre de transports nominatif ou d'un abonnement.

Tout Titre de transport émis sur la base de justificatifs inexacts, incomplets ou frauduleux pourra être suspendu ou annulé sans préavis, sans préjudice des poursuites ou sanctions applicables.

En outre, lorsque l'Usager est un mineur ou une personne placée sous un régime de protection juridique, l'Acheteur doit donner autorisation et être son représentant légal ou dû moins une personne dûment habilitée à cet effet.

MARTINIQUE TRANSPORT se réserve le droit d'exiger tout document justificatif établissant la qualité de représentant habilité, notamment une pièce d'identité, un livret de famille, une décision de justice ou un mandat spécifique.



8.2. Achat des Titres de transport sur l'application MT Ticket

L'achat de Titres de transport via l'application mobile MT Ticket est subordonné à l'acceptation préalable des conditions générales d'utilisation de ladite application, ainsi qu'à l'inscription préalable du Client, qui doit renseigner une adresse électronique valide et disposer d'un accès à un réseau de télécommunication, à ses frais exclusifs.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des conditions d'utilisation de l'application MT Ticket, y compris celles applicables au prestataire de services de paiement (PSP) accrédité, chargé de traiter les transactions financières pour le compte de MARTINIQUE TRANSPORT.

L'acquisition du Titre de transport ne peut intervenir qu'en suivant strictement la procédure prévue au sein de l'application et en utilisant l'un des moyens de paiement proposés.

Une fois l'achat validé, le Titre de transport est automatiquement chargé dans l'espace personnel du Client au sein de l'application MT Ticket. Un reçu de paiement est adressé à l'adresse e-mail renseignée lors de l'inscription à l'application.

8.3. Tarification

La tarification du Titre de transport est fixée par MARTINIQUE TRANSPORT. Elle est consultable :

- en annexe H des CGVU ;
- sur les affichages dans les agences commerciales ;
- sur les sites internet de :
 - MARTINIQUE TRANSPORT www.martiniquetransport.mq
 - MARTINIQUE MOBILITES www.martiniquemobilites.mq
 - Réseau SUD : <https://sudlib.fr/>
 - Réseau Maritime : <https://www.bluelines.mq/>
- sur l'application mobile MT Ticket, téléchargeable sur un smartphone ;
- sur les Distributeurs Automatiques de Tickets (DAT) ;
- sur les affichages à bord des véhicules ;
- sur les affichages des dépositaires partenaires.

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par décision de MARTINIQUE TRANSPORT ; les nouveaux tarifs s'appliquent aux achats postérieurs à leur entrée en vigueur, sans effet rétroactif sur les Titres de transport déjà achetés

8.4. Modalités de vente

Les Titres de transport sont disponibles à l'achat via plusieurs canaux :

- Agences commerciales : vente auprès d'un agent de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE (RTM), des réseaux délégués.
- Boutique en ligne : achat sécurisé via Internet <https://e-boutique.martiniquemobilites.mq> ;
- Application mobile MT Ticket : Titres de transport disponibles sur smartphone 24h/24h ;
- Distributeurs Automatiques de Tickets (DAT) : vente en libre-service 24h/24h ;
- Partenaires agréés (Dépositaires) ;
- Vente à bord :
 - Achat possible auprès du conducteur et uniquement en espèces directement dans les véhicules, seulement pour des Titres de transport unitaires sans correspondance (hors lignes BHNS et maritimes) ;
 - Open payment : uniquement par Carte Bancaire sur valideur.

Le prix du Titre de transport est payable au comptant.

8.5. Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont indiqués en annexe H, ils varient selon le Canal de vente : espèces, carte bancaire ou paiement mobile sécurisé.

8.6. Remboursements

Le Titre de transport n'est ni modifiable ni remboursable, même en cas d'erreur d'achat imputable à l'utilisateur. Les Titres de transport, en tant que services de transport de passagers, ne font l'objet d'aucun droit de rétractation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de :

- De perturbation limitée et temporaire du Réseau (intempéries, retards, incidents, manifestations, pic de pollutions...) ;
- Titres de transports non utilisés, perdus, volés ou détériorés physiquement en raison d'une négligence ou volontairement.

Il sera procédé au remboursement uniquement en cas :

- D'erreurs de prélèvement ;
- D'excédents de versement ;
- De sommes indûment perçues ;
- En cas de trop perçu à la suite d'une résiliation anticipée (article 14.1).

Article 9. ACHAT DE TITRE DE TRANSPORT PAR DES PERSONNES MORALES (réseau CENTRE)

Concernant les demandes de titres sur le réseau CENTRE, une personne morale peut également acquérir des Titres de transport pour les mettre à disposition de tiers personne physique. Pour cela il convient de transmettre un bon de commande pour facturation des Titres de transport à la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE au courriel suivant nadine.varacavoudin@regiedestransports.mq

Ces personnes morales s'engagent à informer ces derniers des présentes CGVU qui leur seront applicables lors de l'utilisation des Titres de transport. MARTINIQUE TRANSPORT n'entretient de lien contractuel qu'avec la personne morale acheteuse pour le paiement.

Article 10. USAGE DES TITRES DE TRANSPORT

10.1. Validation des Titres de transport

Conformément à la réglementation en vigueur, un Client ne peut voyager sans Titre de transport valide. L'Usager doit obligatoirement valider son Titre de transport à chaque montée dans un service de transport. En cas de correspondance entre plusieurs services de transport, l'Usager doit également impérativement valider son Titre de transport à chaque montée.

La validation d'un Titre de transport permet le voyage d'une seule personne. Il est impossible de valider plusieurs Titres de transport d'un même Support sans contact pour permettre le voyage de plusieurs personnes sur un même trajet.

Lorsque le Support contient à la fois un Titre de transport unitaire et un abonnement, l'abonnement est prioritairement validé le jour et sur le Réseau de celui-ci. Aucun Titre de transport unitaire n'est alors décompté.

L'Usager doit être en mesure de présenter son Titre de transport en cas de contrôle.

10.2. Usage frauduleux

Un Titre de transport non valide, ou l'absence de validation du Titre de transport lors de la montée dans un service de mobilité, même si le Titre de transport permet le trajet, est sanctionnée d'une amende spécifiquement définie par le Code pénal.

L'usage frauduleux ou inapproprié d'un Titre de transport est également passible de sanctions. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Titre de transport de quelque manière que ce soit.

Les Titres de transport, nominatifs ou non, ne peuvent être revendus. Toute reproduction, revente ou falsification d'un Titre de transport est interdite et expose son auteur à des



poursuites pénales. MARTINIQUE TRANSPORT se réserve également le droit de suspendre ou résilier l'abonnement de l'Usager en cas de fraude avérée ou répétée.

10.3. Contrôle des Titres de transports

Des contrôles peuvent être effectués à bord des services de transport afin de vérifier que chaque usager est en possession d'un titre de transport valable, ainsi que d'en contrôler la validité.

En cas de doute sur l'identité de l'usager titulaire d'une carte de transport, de l'abonnement sur le réseau un justificatif d'identité pourra être demandé par les agents des Réseaux.

S'il s'avère que des informations erronées ou justificatives inexacts ont été fournies dans le but d'obtenir un tarif spécifique ou réduit, l'Usager sera redevable du montant de la réduction ou du tarif spécifique dont il aura indûment bénéficié, assorti, le cas échéant, d'une contravention pour Titre de transport non valide.

MARTINIQUE TRANSPORT se réserve le droit d'interdire l'accès au Réseau aux Usagers en situation de fraude.

Pour les titres de transport dématérialisés, il est précisé que l'Usager doit s'assurer que son smartphone dispose d'une batterie suffisante pour pouvoir présenter le titre en cas de contrôle. À défaut, celui-ci ne sera pas considéré comme valide.

L'Usager peut formuler une réclamation à tout moment concernant ces contrôles, conformément aux modalités prévues à l'article Service client - Réclamations des CGVU.

Article 11. USAGE DES SERVICES DE TRANSPORT

En utilisant les Services de transport de MARTINIQUE TRANSPORT, l'Usager s'engage à respecter le règlement d'exploitation du réseau, affiché dans les véhicules et en stations.

Notamment, il doit adopter un comportement civique et se conformer aux consignes du personnel.

MARTINIQUE TRANSPORT ou ses opérateurs se réservent le droit d'exclure tout Usager dont le comportement mettrait en danger la sécurité ou troublerait l'ordre public, sans préjudice des poursuites éventuelles.

Article 12. REMPLACEMENT DU BILLET SANS CONTACT ET DE LA CARTE SANS CONTACT

12.1. Remplacement pour perte, vol ou détérioration

a. Billet sans contact

En cas de perte, de vol ou de détérioration, le billet sans contact ne fait l'objet d'aucun remboursement. Il sera nécessaire d'acquérir un nouveau billet sans contact au tarif de 2 €.



Les titres de transport encore valides au moment de la déclaration ne seront pas transférés sur la nouvelle carte et seront considérés comme perdus.

b. Carte sans contact

En cas de perte, de vol ou de détérioration, la carte sans contact peut être remplacée dans les points de vente habilités. Il sera nécessaire d'acquérir une nouvelle carte sans contact au tarif de 10€ qui sera alors rechargée avec les Titres de transport encore valides au moment de la déclaration.

12.2. Remplacement pour dysfonctionnements non imputables à l'utilisateur

En cas de dysfonctionnement technique non imputable à l'Usager (carte illisible, défaut de lecture, etc.), une nouvelle carte ou un nouveau billet sans contact sera délivrée sans frais, sous réserve de la remise du support défectueux en agence. Les Titres de transport valides sur le support défectueux seront automatiquement transférés.

En cas de billet sans contact illisible visuellement et numériquement, les Titres de transport valides sur le support défectueux ne pourront pas être transférés.

12.3. Remplacement de la carte sans contact pour des raisons techniques ou commerciales

MARTINIQUE TRANSPORT se réserve le droit de remplacer la carte sans contact pour des raisons techniques ou commerciales, sans frais pour l'Usager. MARTINIQUE TRANSPORT informera l'Usager par voie postale, par courriel ou SMS.

Article 13. RESPONSABILITÉ

MARTINIQUE TRANSPORT ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du Contrat de transport que si le manquement lui est imputable.

MARTINIQUE TRANSPORT n'est pas responsable des cas de force majeure ou des faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers, ni des dommages indirects.

MARTINIQUE TRANSPORT ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité d'utiliser un Titre de transport en raison :

- d'une mauvaise utilisation du Titre de transport par l'Usager ;
- d'un incident technique indépendant de sa volonté ;
- d'une fraude ou falsification.



Article 14. RESILIATION ANTICIPÉE DES ABONNEMENTS MENSUELS ET HEBDOMADAIRES

L'abonnement peut être résilié de plein droit par MARTINIQUE TRANSPORT et de manière anticipée, par notification adressée au Client en cas d'impayés, MARTINIQUE TRANSPORT se réserve le droit de résilier l'abonnement impayé, après avoir laissé au Client un délai suffisant au règlement de la somme due.

L'abonnement peut être résilié de plein droit par MARTINIQUE TRANSPORT en cas d'impayés. Une notification sera adressée au Client, et MARTINIQUE TRANSPORT se réserve le droit de mettre fin à l'abonnement, après avoir accordé au Client un délai raisonnable pour régulariser la somme la somme due.

Article 15. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les conditions de mise en œuvre, de gestion et de protection des traitements de données à caractère personnel réalisés dans le cadre du présent contrat sont détaillées en Annexe - Données à caractère personnel, laquelle fait partie intégrante des présentes.

Article 16. DISPOSITIONS DIVERSES

16.1. Langue

La langue de référence, pour le règlement de contentieux éventuels, est le français.

16.2. Nullité

Si l'une des clauses des présentes CGVU était déclarée nulle ou non écrite en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision de justice, les autres clauses conserveraient leur force obligatoire.

16.3. Non-renonciation

Le fait pour MARTINIQUE TRANSPORT de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGVU ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. »

Article 17. LITIGES

17.1. Loi applicable

Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.

17.2. Service client - Réclamations



Les Clients peuvent formuler une réclamation relative à la qualité des Services ou à toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'exploitation des Réseaux de MARTINIQUE TRANSPORT.

Les réclamations peuvent être adressées :

- A l'adresse suivante en remplissant le formulaire de réclamation : <https://www.martiniquemobilites.mq/reclamations/>
- Par téléphone aux numéros suivants en fonction du réseau utilisé au moment du fait générateur :
 - Réseau CENTRE et NORD : Tél. : +596 596 55 30 40
 - Réseau SUDLIB : 0800 300 319
Horaires : du lundi au vendredi : 7h00 à 18h00 et le samedi de 7h00 à 14h30
 - Réseau Maritime : +596 596 37 37 22
Horaires : Du lundi au vendredi : 7h30 à 18h00 et le samedi de 08h00 à 12h00
- ou directement en agence commerciale habilitée.

Toute réclamation doit être formulée dans un délai de trois mois à compter de la date de survenance du fait générateur (ex. date de voyage, date d'achat, date de dysfonctionnement) et être accompagnée de tout justificatif utile (copie du Titre de transport, preuve de paiement, relevé de validation, etc.).

MARTINIQUE TRANSPORT ou l'un de ses opérateurs s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de 10 jours ouvrables et à y répondre dans un délai raisonnable, n'excédant pas deux mois à compter de sa réception complète.

17.3. Médiation à la consommation

Si la réponse apportée par MARTINIQUE TRANSPORT dans le cadre du service Client ne satisfait pas le Client, ce dernier peut, **après avoir épuisé les voies de réclamation internes**, saisir gratuitement un médiateur de la consommation.

Le médiateur dont relève MARTINIQUE TRANSPORT est l'Association des Médiateurs Indépendants d'Ile-de-France, 1 place de Fleurus - 77100 Meaux, contact@amidif.com, <https://www.amidif.com/mediation-consommation.html>.

Le Client peut le saisir dans un délai maximum d'un an à compter de sa réclamation écrite initiale .

Le médiateur tentera de rapprocher les parties pour aboutir à un règlement amiable.

À défaut, le Client conserve la faculté de saisir la justice compétente.



17.4. Tribunaux compétents

En cas de litige, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du Contrat ou de la survenance du fait dommageable.



ANNEXES : DONNEES PERSONNELLES

1. Annexe - Traitements de données personnelles

Les données à caractère personnel vous concernant, recueillies dans le cadre de votre utilisation du réseau de transport du Centre, du Nord et du Sud opéré par la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE et les opérateurs tiers, font l'objet d'un traitement par MARTINIQUE TRANSPORT (MT), par la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE (RTM) ainsi que leurs partenaires, prestataires et sous-traitants respectifs (hébergeurs, éditeur de la boutique en ligne, etc.).

2. Qui sont les acteurs ?

MARTINIQUE TRANSPORT (MT) est le responsable de traitement de vos données personnelles. Dans certain cas, REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE (RTM) et l'opérateur tiers « Mobilité Sud » pour le réseau Sud peut agir en tant que responsable conjoint.

3. Quels sont les traitements réalisés ?

La REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE et MOBILITE SUD collectent et traitent vos données personnelles dans les cadres suivants :

Finalité	Base légale
La délivrance et l'utilisation des titres de transport (achat et remboursement des titres, création d'un compte usager, gestion des titres, validation et titre et gestion des correspondances)	Exécution du Contrat
La gestion des relations commerciales	Exécution du Contrat
La gestion du service après-vente	Exécution du Contrat
La gestion de la fraude sur le réseau	Mission d'intérêt public
L'envoi d'informations sur le réseau	Mission d'intérêt public
Transmission aux services de Police de tout signalement d'événement contraire à la sécurité	Mission d'intérêt public
L'obtention d'informations et la réalisation de statistiques sur l'usage du réseau, la mobilité, les usagers et les recettes, l'usage du site internet de la boutique en ligne,	Intérêt légitime
L'envoi d'une newsletter.	Consentement

- la création d'utilisateurs en donnant les autorisations d'accès ;
- permettre de mouvementer les données de ventes ;

- Respect de règles internes de gestion des caisses des agents de ventes et des conducteurs ;
- Suivi des dotations des agents de ventes et des conducteurs ;
- Sécurisation des transferts de fonds ;
- Transferts de fonds de caisse à caisse ;
- Transferts de titres ;
- Création de la carte transport ;
- Récupération des infos usagers de l'outil de ventes billettique ;
- Génération des prélèvements bancaire ;
- Génération des courriers de relance ;
- Facturation des ventes/commission ;
- Facturation des ventes à des tiers ;
- Création de carte professionnelle.

4. Qui sont les personnes concernées par les traitements ?

Les personnes concernées par les traitements sont les Usagers, les prospects, les acquéreurs de titre pour un tiers, (.).

5. Quelles sont les données recueillies par la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE et MOBILITE SUD ?

Les données personnelles recueillies en fonction des finalités sont les suivantes :

Au titre des Traitements liés à la gestion des titres de transport, leur vente, leur utilisation et validation, de lutte contre la fraude, la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE ET MOBILTE SUD sont amenés à collecter les données à caractère personnel suivantes :

- Civilité, nom, prénom, date de naissance, photo d'identité, identité des parents si l'abonné est mineur ;
- N° téléphone, adresse électronique et postale ;
- N° électronique des cartes ;
- Fonction, KBis, nom de l'entreprise ;
- Validation de titres : identité, lieu, date et heure conservés 48H à partir de la validation.

Au titre des Traitements relatifs à la relation Client : communications commerciales et informatives, demandes d'informations, gestion des réclamations :

- Civilité, nom, prénom ;
- N° téléphone, adresse électronique ;
- Adresse postale.

Au titre des Traitements relatifs à la vidéoprotection : Caméras embarquées dans les véhicules, vidéoprotection des sites de vente commerciale de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE et de MOBILITE SUD :

- Enregistrements des images issues des caméras de vidéoprotection dans les véhicules, des sites de ventes, des gares et du TCSP. Le son n'est pas enregistré au sein des véhicules et des sites de ventes commerciales. Le son est enregistré à l'aide de bouton déclencheur sur les sites équipés de ce dispositif.

Au titre des Traitements relatifs à la gestion comptable : effectuer les prélèvements, élaborer les factures :

- Civilité, nom, prénom, n° de téléphone, mail, adresse postale ;
- Certificat de scolarité concernant les étudiants, coordonnées bancaires (RIB, mandat SEPA), n° de carte bleue.

Au titre des Traitements relatifs à la gestion des contentieux : Constitution des dossiers de précontentieux et contentieux, dépôts de plaintes, suivi des plaintes déposées et des décisions de justice :

- Civilité, nom, prénom, n° de téléphone, mail, adresse postale, date de naissance ;
- Données relatives à l'instruction : images de vidéoprotection, identité des tiers impliqués (liste non exhaustive au regard de la diversité des situations rencontrées).

Au titre du Traitement relatif à la gestion des objets trouvés :

- Nom, prénom, adresse postale, date de naissance.

Au titre du Traitement relatif à l'accès des visiteurs sur les sites de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE :

- Civilité, nom, prénom ;
- Horodatage d'entrée et de sortie.

▪ Quels sont les durées de conservations ?

Vos données personnelles sont intégrées au système billettique de MARTINIQUE TRANSPORT où elles seront conservées pendant les durées suivantes :

- pour la gestion des impayés des amendes : à préciser ;

- Les données relatives à un compte abonné de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE ou de MOBILITE SUD sont conservées tout le long de la durée de l'abonnement, puis sont archivées pendant une durée maximum de **2 ans** après la fin de la relation contractuelle avec l'abonné à des fins contractuelles.
- Les données de validation des titres de transports nominatifs sont anonymisées **48H après la validation**.
- Les images issues de la vidéoprotection sont conservées au maximum **30 jours**. La durée de conservation peut être prolongée en raison d'une instruction judiciaire.
- Les données constituant un dossier de réclamation sont conservées **5 ans à compter de la clôture du dossier de plainte / réclamation**.
- Les RIB et mandats SEPA sont conservées pendant **5 ans après la dernière utilisation** (Article L.110-4 du code de commerce).
- Les factures sont conservées **10 ans à compter de la clôture de l'exercice correspondant** (Article L.123-22 du code de commerce)

6. Quels sont vos droits ?

▪ Droit d'accès

Selon l'article 15 du RGPD, la personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de Traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel.

L'exercice du droit d'accès implique le respect du droit des tiers. De ce fait, la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE ou MOBILITE SUD doit mettre en place des mesures « raisonnables » pour la protection des données des personnes concernées (par exemple le floutage des images de vidéoprotection), appréciées notamment au regard de leur coût de mise en œuvre. La REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE ou MOBILITE SUD peut ainsi être amenée à demander une participation financière à la personne ayant demandé l'exercice de son droit d'accès.

▪ Droit de rectification

Selon l'article 16 du RGPD et l'article 106 de la loi Informatique et Libertés (LIL), la personne concernée a le droit de rectifier ses données personnelles traitées par le responsable de traitement lorsque ces données sont inexactes ou incomplètes.

▪ Droit à l'effacement

Sous réserve des conditions prévues à l'article 17 du RGPD et l'article 106 de la loi LIL, la personne concernée a le droit d'obtenir l'effacement de données à caractère personnel qui la concernent dans les meilleurs délais. Attention, le droit à l'effacement n'est pas possible



en cours de contrat, les données personnelles traitées étant essentielles pour le bon fonctionnement des prestations.

- **Droit à la limitation du traitement**

Selon l'article 18 du RGPD et l'article 106 de la loi LIL, la personne concernée peut obtenir du responsable de traitement, la limitation du traitement dans les conditions prévues dans ce même article.

- **Droit d'opposition**

Sous réserve des conditions de l'article 21 du RGPD et l'article 117 de la loi LIL, la personne concernée a le droit de s'opposer à un traitement de données à caractère personnel la concernant. Attention, le droit d'opposition n'est pas possible en cours de contrat, les données personnelles traitées étant essentielles pour le bon fonctionnement des prestations.

- **Droit à la portabilité**

Sous réserve des conditions de l'article 20 du RGPD, les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable de traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

Ce droit peut être exercé si le traitement correspondant est basé sur le consentement de la personne concernée et réalisé à l'aide de procédés automatisés.

- **Possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle**

Conformément à l'article 77 du RGPD et l'article 105 de la loi LIL, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du présent règlement.

En France vous avez la possibilité de déclarer une plainte en ligne auprès de la CNIL à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Pour les données collectées par la Régie des Transport de Martinique et pour toute demande d'exercice de droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@regiedestransports.mq ou à cette adresse postale en justifiant de votre identité.



**Vous pouvez également contacter la Régie des transports de Martinique
À l'attention du Délégué à la protection des données
Centre Technique des Transports
Z.A. La Trompeuse
Rue Ferrements
B.P. 435 97204 Fort de France**

Pour les données collectées par MOBILITE SUD et pour toute demande d'exercice de droits, vous pouvez contacter le responsable de ces traitements par voie postale :

**MOBILITE SUD TRANSPORT
Quartier Laugier - Ensemble ZOZIME
97215 RIVIÈRE SALÉE.**

7. Qui a accès à vos données ?

- **Les personnes internes à la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE et de MOBILITE SUD**

Lorsqu'un personnel est habilité à accéder à vos données personnelles, la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE et MOBILITE SUD s'engage à les sensibiliser et à les responsabiliser concernant la confidentialité de vos données dans le cadre de leur fonction.

- **Les personnes externes à la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE (partenaires, sous-traitants)**

La REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE héberge vos données personnelles au sein de ses propres serveurs informatiques basés en France, ainsi qu'avec ses partenaires au sein de l'Union Européenne.

La REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE s'assure que ses Sous-Traitants respectent la législation en relation avec le traitement de vos données à caractère personnel.

La REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE peut être amenée à communiquer vos données personnelles à certains tiers autorisés, et les forces de l'ordre.

MARTINIQUE TRANSPORT étant un des Responsables conjoints du traitement peut être amenée à avoir accès aux données à caractère personnel.

Annexe A – VENTE EN AGENCE

Condition	Description
Vente assurée	Par des agents habilités de la RTM ou des délégataires.
Moyens de paiement	Espèces, carte bancaire, bons de transports (dit de “solidarité”)
Duplicata	Émission immédiate sur présentation d’une pièce d’identité et de l’acquittement des frais de refabrication de la carte sans contact.
Livraison	Sur ticket thermique, billet sans contact ou rechargement immédiat de la carte sans contact.

Annexe B – BOUTIQUE EN LIGNE

Condition	Description
Vente	Via le site internet https://e-boutique.martiniquemobilites.mq
Paieement	Sécurisé en ligne par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard), Apple Pay ou Google Pay.
Justificatifs	Envoi nécessaire pour l’accès à certains titres.
Télédistribution	Sur carte sans contact ou smartphone.

Annexe C – APPLICATION MT TICKET

Condition	Description
Vente	Via l’application MT Ticket (iOS et Android).
Paieement	En ligne via carte bancaire sécurisée.
Stockage	Dans l’application, validation en scannant un QR Code à bord.
Responsabilité	Le Client est responsable de son compte et de l’état de son téléphone.

Annexe D – DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE TITRES (DAT)

Condition	Description
Disponibilité	En station BHNS ou points de vente
Moyens de paiement	Carte bancaire (CB, Visa, Mastercard), espèces, Apple Pay ou Google Pay.
Rechargement	Immédiat du support sans contact ou impression de billet sans contact.
Duplicata	Aucun en cas de perte d’un billet sans contact.

Annexe E – RESEAU DE DEPOSITAIRES PARTENAIRES

Condition	Description
Points de vente	Commerces partenaires ou autres.
Moyens de paiement	Espèces, carte bancaire (selon les établissements), chèque.
Vente	Titres non nominatifs (tickets unitaires ou carnets) sur billet sans contact et recharge des cartes sans contact.
Duplicata	Aucun en cas de perte ou vol du billet sans contact.

Annexe F – VENTE A BORD (HORS BHNS ET MARITIME)

Condition	Description
Vente	Titres unitaires uniquement, valable pour un trajet sans correspondance.
Moyens de paiement	Espèces uniquement, dans la limite du rendu de monnaie.
Ticket	Délivré par le conducteur sur ticket thermique avec validation automatique du ou des titres de transport.

Annexe G – OPEN PAYMENT

Condition	Description
Vente	Titres unitaires uniquement, valable, valable pour un trajet sans correspondance.
Moyens de paiement	Cartes bancaires sur valideurs (CB, Visa, Mastercard)
Ticket	Cartes bancaires

Annexe H – DELIBERATIONS RELATIVES AUX TARIFICATIONS

- DELIBERATION 25-18.07/026 – CA 18 JUIL 2025 – ACTUALISATIONS TARIFAIRES POUR LE RESEAU DE TRANSPORT DU SECTEUR CENTRE
- DELIBERATION 25-18.07/025 – CA 18 JUIL 2025 – ACTUALISATIONS TARIFAIRES POUR LES RESEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME
- DELIBERATION 22-02.06.018 – CA 2 JUIN 2022 – FIXATION AMENDES FORFAITAIRES INFRACTIONS TP
- DELIBERATION 20-29.06.028 – CA 29 JUIN 2020 – NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE NORD ATLANTIQUE



- DELIBERATION 19-22.10.034 – CA 22 OCT 2019 – GRILLE TARIFAIRE RESEAU NORD ATLANTIQUE
- DELIBERATION 19-26.07.032 – CA 26 JUIL 2019 – GRILLE TARIFAIRE RESEAUX NORD CARAIBE

Annexe H – GRILLES TARIFAIRES DES TITRES DE TRANSPORT

Les prix des Titres de transport s'entendent Toutes Taxes Comprises.

1 - TITRES DE TRANSPORT DU CENTRE

TITRES UNITAIRES	ABONNEMENTS
UNITAIRE 1 voyage avec une correspondance dans l'heure à compter de la 1 ^{ère} validation <i>Tarif: 1,50€</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur Billet sans contact « Rechargeable » • Disponible sur MT Ticket	GRAN MOUN Réservé au + de 65 ans <i>Tarif: 20€ (par mois)</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur MT Ticket <i>valable 30 jours glissants à partir de la 1^{ère} validation (la 1^{ère} validation doit intervenir dans les 30 jours suivant l'achat)</i>
ALE/VIRE 1 aller-retour avec une correspondance dans l'heure à compter de la 1 ^{ère} validation <i>Tarif: 2,70€</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur Billet sans contact « Rechargeable » • Disponible sur MT Ticket	ETUD' Réservé aux personnes scolarisées ou en formation <i>Tarif: 30€ (par mois)</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur MT Ticket <i>valable 30 jours glissants à partir de la 1^{ère} validation (la 1^{ère} validation doit intervenir dans les 30 jours suivant l'achat)</i>
CRUSOE Illimité à la journée <i>Tarif: 4,20€</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur Billet sans contact « Rechargeable » • Disponible sur MT Ticket <i>valable 24 heures glissants à partir de la 1^{ère} validation</i>	LIBERTE Pour Tous <i>Tarif: 44€ (par mois)</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur MT Ticket <i>valable 30 jours glissants à partir de la 1^{ère} validation (la 1^{ère} validation doit intervenir dans les 30 jours suivant l'achat)</i>

UNITAIRE VENDU A BORD Auprès du conducteur 1 aller simple sans correspondance <i>Tarif : 2,50 €</i>	HEBDO LIBERTE Pour Tous <i>Tarif : 12€ Par semaine</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur MT Ticket <i>valable 7 jours glissants à partir de la 1ère validation</i>
OPEN PAYMENT (A BORD DU VEHICULE) Sur valideur par carte bancaire 1 aller simple sans correspondance <i>Tarif : 2 €</i>	

2-TITRES DE TRANSPORT DU NORD

TITRES UNITAIRES	ABONNEMENTS	CARNETS DE VOYAGES
Ligne locale <i>Tarif : 1,40€</i> • Titre vendu à bord • Disponible sur MT Ticket	PLUS DE 65 ANS Réservé au + de 65 ans <i>Tarif : 20€ (par mois)</i> • Disponible sur MT Ticket <i>valable 30 jours glissants à partir de la 1ère validation (la 1ère validation doit intervenir dans les 30 jours suivant l'achat)</i>	CARNET DE 20 TICKETS <i>Tarif : 20€</i> • Disponible sur MT Ticket
Ligne interurbaine <i>Tarif : 2€</i> • Titre vendu à bord • Disponible sur MT Ticket	MOINS DE 25 ANS <i>Tarif : 25€ (par mois)</i> • Disponible sur MT Ticket <i>valable 30 jours glissants à partir de la 1ère validation (la 1ère validation doit intervenir dans les 30 jours suivant</i>	CARNET DE 10 TICKETS pour les lignes locales <i>Tarif : 13€</i> • Disponible sur MT Ticket

	<i>l'achat)</i>	
OPEN PAYMENT (A BORD DU VEHICULE) Sur valideur par carte bancaire 1 aller simple sans correspondance <i>Tarif: 2 €</i>	SANS CONDITION Pour Tous <i>Tarif: 50€ (par mois)</i> • Disponible sur MT Ticket <i>valable 30 jours glissants à partir de la 1ère validation (la 1ère validation doit intervenir dans les 30 jours suivant l'achat)</i>	CARNET DE 10 TICKETS pour les lignes urbaines <i>Tarif: 18€</i> • Disponible sur MT Ticket

3-TITRES DE TRANSPORT DU SUD

TITRES UNITAIRES	CARNETS DE VOYAGES
Ligne urbaine <i>Tarif: 1,50€ à bord et 1,40€ en agence</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur Billet sans contact « Rechargeable »	CARNET DE 10 TICKETS pour les lignes urbaines <i>Tarif: 12€</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur Billet sans contact « Rechargeable »
Ligne interurbaine <i>Tarif: 2,10€ à bord et 2,00€ en agence</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur Billet sans contact « Rechargeable »	CARNET DE 10 TICKETS pour les lignes urbaines <i>Tarif: 17€</i> • Disponible sur Carte sans contact • Disponible sur Billet sans contact « Rechargeable »
OPEN PAYMENT (A BORD DU VEHICULE) Sur valideur par carte bancaire 1 aller simple sans correspondance <i>Tarif: 2 €</i>	

ABONNEMENTS
SENIORS + Réservé aux usagers de + de 75 ans <i>Gratuit, sous condition d'achat de la carte PassLib</i>
SENIORS Réservé aux usagers de 65 à 75 ans <i>Tarif : 20€ (par mois) valable 30 jours glissants à partir de la 1ère validation</i> • Disponible sur Carte sans contact
DEMANDEURS D'EMPLOI LONGUE DUREE Pour Tout demandeurs d'emploi (sous conditions de présentation d'un justificatif de demandeur d'emploi supérieur à 12 mois) <i>Tarif : 25€ (par mois) valable 30 jours glissants à partir de la 1ère validation</i> • Disponible sur Carte sans contact
JEUNES Réservé aux usagers de 3 à 24 ans <i>Tarif : 25€ (par mois) valable 30 jours glissants à partir de la 1ère validation</i> • Disponible sur Carte sans contact
TOUT PUBLIC Pour Tous <i>Tarif : 50€ (par mois) valable 30 jours glissants à partir de la 1ère validation</i> • Disponible sur Carte sans contact

4-TITRES DE TRANSPORT DU MARITIME

TYPE DE TITRE	TITRES UNITAIRE	Tarifs TTC au 01/01/2023
Aller Simple combiné	Anses d'Arlet - Grande Anse>FdF>Schoelcher>Case Pilote	8,00 €
Aller Simple réduit combi	Anses d'Arlet - Grande Anse>FdF>Schoelcher>Case Pilote	7,00 €
Aller/retour réduit combi	Anses d'Arlet - Grande Anse>FdF>Schoelcher>Case Pilote	14,00 €
Aller/Retour combiné	Anses d'Arlet - Grande Anse>FdF>Schoelcher>Case Pilote	16,00 €
12 trajets	Carbet<>Saint-Pierre	35,00 €
12 trajets réduits	Carbet<>Saint-Pierre	30,00 €
Aller Simple	Carbet<>Saint-Pierre	3,00 €
Aller/Retour	Carbet<>Saint-Pierre	5,50 €
Aller Simple combiné	Etang z'Abricot>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	6,50 €
Aller Simple réduit combi	Etang z'Abricot>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	6,00 €
Aller/Retour combiné	Etang z'Abricot>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	13,00 €
Aller/retour réduit combi	Etang z'Abricot>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	12,00 €
Aller/Retour combiné	Etang z'Abricot>FdF>Carbet>Saint-Pierre	13,00 €
Aller Simple combiné	Etang z'Abricot>FdF>Schoelcher>Case Pilote	6,00 €
Aller Simple réduit combi	Etang z'Abricot>FdF>Schoelcher>Case Pilote	5,50 €
Aller/Retour combiné	Etang z'Abricot>FdF>Schoelcher>Case Pilote	12,00 €
Aller/retour réduit combi	Etang z'Abricot>FdF>Schoelcher>Case Pilote	11,00 €
12 trajets	FdF<>Anses d'Arlet - Grande Anse	40,00 €
12 trajets réduits	FdF<>Anses d'Arlet - Grande Anse	31,00 €
Aller Simple	FdF<>Anses d'Arlet - Grande Anse	5,50 €
Aller/Retour	FdF<>Anses d'Arlet - Grande Anse	8,00 €
12 trajets	FdF<>Carbet	40,00 €
12 trajets réduits	FdF<>Carbet	31,00 €
Aller Simple	FdF<>Carbet	5,50 €
Aller/Retour	FdF<>Carbet	8,00 €
12 trajets	FdF<>Case-Pilote	25,00 €
12 trajets réduits	FdF<>Case-Pilote	20,00 €
Aller Simple	FdF<>Case-Pilote	2,80 €
Aller/Retour	FdF<>Case-Pilote	5,00 €
12 trajets	FdF<>Etang Z'Abricot	17,00 €
12 trajets réduits	FdF<>Etang Z'Abricot	15,00 €
Aller Simple	FdF<>Etang Z'Abricot	1,50 €

Aller/Retour	FdF<>Etang Z'Abricot	2,80 €
12 trajets	FdF<>Saint-Pierre	60,00 €
12 trajets réduits	FdF<>Saint-Pierre	50,00 €
Aller Simple	FdF<>Saint-Pierre	7,50 €
Aller/Retour	FdF<>Saint-Pierre	10,00 €
12 trajets	FdF<>Schoelcher	22,00 €
12 trajets réduits	FdF<>Schoelcher	19,50 €
Aller Simple	FdF<>Schoelcher	3,00 €
Aller/Retour	FdF<>Schoelcher	5,50 €
12 trajets	FdF<>Trois Ilets (tous pontons)	36,00 €
12 trajets réduits	FdF<>Trois Ilets (tous pontons)	28,00 €
Aller Simple	FdF<>Trois Ilets (tous pontons)	5,00 €
Aller/Retour	FdF<>Trois Ilets (tous pontons)	7,00 €
Forfait jour	Forfait Visite (valable 1 journée sur les lignes)	18,00 €
Forfait jour réduit	Forfait Visite réduit (valable 1 journée sur les lignes)	13,50 €
Aller Simple combiné	Saint-Pierre<> Carbet>FdF>Etang Z'Abricot	9,00 €
Aller Simple réduit combi	Saint-Pierre<> Carbet>FdF>Etang Z'Abricot	8,50 €
Aller/retour réduit combi	Saint-Pierre<> Carbet>FdF>Etang Z'Abricot	17,00 €
Aller Simple combiné	Saint-Pierre<>Carbet>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	10,50 €
Aller Simple réduit combi	Saint-Pierre<>Carbet>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	9,50 €
Aller/retour réduit combi	Saint-Pierre<>Carbet>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	19,00 €
Aller/Retour combiné	Saint-Pierre>Carbet>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	21,00 €
Aller Simple	Schoelcher>Case Pilote	2,50 €
Aller Simple réduit	Schoelcher>Case Pilote	2,00 €
Aller/Retour	Schoelcher>Case Pilote	4,80 €
Aller Simple combiné	Schoelcher>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	6,50 €
Aller Simple réduit combi	Schoelcher>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	6,00 €
Aller/Retour combiné	Schoelcher>FdF>Anses d'Arlet - Grande Anse	12,00 €
Aller Simple combiné	Schoelcher>FdF>Carbet>Saint-Pierre	6,50 €
Aller Simple réduit combi	Schoelcher>FdF>Carbet>Saint-Pierre	6,00 €
Aller/Retour combiné	Schoelcher>FdF>Carbet>Saint-Pierre	12,00 €
Aller Simple combiné	Schoelcher>FdF>Etang z'Abricot	6,00 €
Aller Simple réduit combi	Schoelcher>FdF>Etang z'Abricot	5,50 €
Aller/Retour combiné	Schoelcher>FdF>Etang z'Abricot	10,00 €
Aller Simple combiné	Schoelcher>FdF>Trois Ilets (tous pontons)	6,50 €
Aller Simple réduit combi	Schoelcher>FdF>Trois Ilets (tous pontons)	6,00 €
Aller/Retour combiné	Schoelcher>FdF>Trois Ilets (tous pontons)	13,00 €
Aller Simple combiné	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Carbet<>Saint-Pierre	10,00 €



Aller Simple réduit combi	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Carbet<>Saint-Pierre	9,00 €
Aller/retour réduit combi	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Carbet<>Saint-Pierre	18,00 €
Aller/Retour combiné	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Carbet>Saint-Pierre	20,00 €
Aller Simple combiné	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Case Pilote	6,80 €
Aller/retour combiné	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Case Pilote	10,00 €
Aller Simple combiné	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Etang Z'Abricot	6,50 €
Aller Simple réduit combi	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Etang Z'Abricot	5,50 €
Aller/Retour combiné	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Etang Z'Abricot	13,00 €
Aller/retour réduit combi	Trois Ilets (tous pontons)>FdF>Etang Z'Abricot	11,00 €

TYPE DE TITRE

ABONNEMENTS

**Tarifs TTC au
01/01/2023**

Abonnement	Abonnement mensuel 3i	90,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel Case Pilote	80,00 €
Abonnement	Abonnement mois jeunes 3i	70,00 €
Abonnement	Abonnement mois jeunes Case Pilote	70,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel réduit 3i	45,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel réduit Case Pilote	40,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel combi	120,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel illimité	140,00 €
Abonnement	Abonnement hebdomadaire 1 ligne	30,00 €
Abonnement	Abonnement hebdomadaire combi	50,00 €
Abonnement	Abonnement hebdomadaire illimité	65,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel Anses d'Arlet	100,00 €
Abonnement	Abonnement mois jeunes Anses d'Arlet	78,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel réduit Anses d'Arlet	50,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel St Pierre/Carbet	100,00 €
Abonnement	Abonnement mois jeunes St Pierre/Carbet	78,00 €
Abonnement	Abonnement mensuel réduit St Pierre/Carbet	50,00 €

TYPE DE TITRE

UNITAIRE EN OPEN PAYMENT

**Tarifs TTC au
18/07/2025**

Aller simple	De tout point de départ	5,00 €
--------------	-------------------------	--------